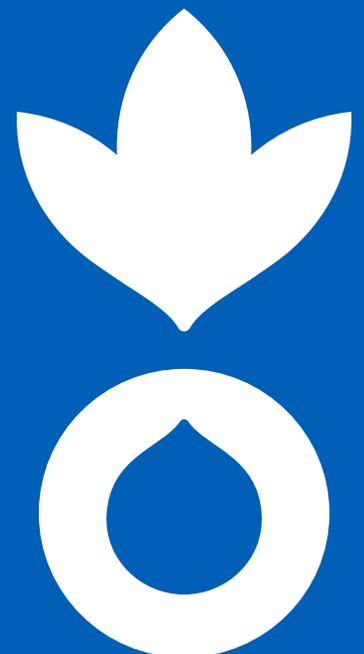


BULLETIN DE SURVEILLANCE PASTORALE SUR LE SËNËGAL



POINTS SAILLANTS

- Forte concentration du bétail dans les sites d'accueil des régions de Kaolack, Kaffrine et Tambacounda
- Bon état d'embonpoint des petits et des gros ruminants
- Ressources en pâturages et en eau suffisantes
- Prix du bétail et des céréales toujours supérieurs aux moyennes saisonnières
- Termes de l'échange bovin mâle contre mil ou contre riz favorables aux éleveurs



Ce bulletin de surveillance de la zone agropastorale du Ferlo entre dans le cadre du projet d'appui à la préparation et au renforcement des capacités de réponses aux risques de catastrophes naturelles, et de leurs conséquences sur la sécurité nutritionnelle et alimentaire au Sénégal. Ce projet est mis en œuvre par Action contre la Faim en collaboration avec le Réseau Billital Maroobé (RBM) et le Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire (SE-CNSA) pour appuyer le SAP national dans la collecte et l'analyse des données pastorales.

La validation du bulletin est assurée par le Comité National Technique du SAP qui regroupe plusieurs acteurs sectoriels, ONG et Associations de Consommateurs.

La démarche méthodologique mise en place combine des enquêtes au niveau de sites sentinelles de surveillance pastorale du RBM et l'exploitation de données satellitaires disponibles sur le site geosahel.info.

Les enquêtes de terrain concernent 30 sites sentinelles répartis sur 14 départements qui composent la zone agropastorale des régions de Louga, de Matam, de Saint-Louis, de Kaffrine et de Tambacounda. Chaque site sentinelle est sous la responsabilité d'un relais du RBM, qui est chargé de collecter à la fréquence hebdomadaire des informations sur les ressources pastorales. Les questionnaires sont transmis sous forme de messages téléphoniques, et une plateforme de service internet permet de centraliser les données collectées. Ces données sont par la suite traitées pour une interprétation cartographique.

Les données satellitaires utilisées dans ce rapport proviennent du projet RAPP (Rangeland and Pasture Productivity) à l'initiative du GEOGLAM (Group on Earth Observations and its Global Agricultural Monitoring). L'information produite à partir des observations du capteur satellitaire MODIS concerne la fraction d'occupation du sol en végétation humide (photosynthétique active) et sèche (photosynthétique non-active). Cette information est accessible en temps réel, au pas de temps mensuel depuis 2001, et à la résolution de 500m, sur le site internet du GEOGLAM.

CONTEXTE

Au Sénégal, l'évènement le plus marquant du pastoralisme durant les mois de février et mars 2024 a été l'installation de la soudure marquée par un déficit fourrager dans certaines parties du pays. Ceci laisse présager une détérioration de l'état d'embonpoint du bétail et ainsi une détérioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations en particulier les éleveurs et les agropasteurs.

Sur le plan politique, le pays a organisé au mois de mars 2024 sa douzième élection présidentielle depuis son indépendance. Après une période de crises pré-électorales, le scrutin s'est déroulé dans un contexte relativement calme.

La situation socio-économique est toujours affectée par les conflits internationaux générant l'augmentation du prix des denrées de base (huile, riz, sucre...) exacerbant encore la vulnérabilité des populations.

SITUATION PASTORALE

CONCENTRATION ET MOUVEMENTS

Au cours de la période de février et mars 2024, la concentration de bétail était moyenne à très forte plutôt sur le sud de la zone, tandis qu'au nord, la concentration est plus faible.

Les mois de février et mars 2024 ont été marqués par cinq mouvements principaux : du nord vers le sud, du nord-ouest vers le centre-nord et l'est, du nord-ouest vers le centre, vers le centre vers d'autres zones centrales voisines et du centre vers le sud. La concentration du bétail se fait principalement au cœur du Sénégal et au sud, dans la région de Kaolack.

Dans le détail, des départs massifs ont été signalés à Galoya (région de Saint-Louis), ainsi que dans la partie frontalière avec la Mauritanie en direction de Younféré et la zone du Ferlo. Des départs massifs ont aussi été rapportés à Namarel et Ndiaffate en direction respectivement de l'Est du pays et de Gainthe Kayes.

Deux départs précoces ont été observés à Niassanté en direction de Galoya et à Keur Momar Sarr en direction de Dahra Thiamène.

Les arrivées massives sont le flux de bétail le plus enregistré au cours de la période indiquée. Descendant progressivement du nord (zone de départ) au sud (zone d'accueil), ces mouvements seraient motivés par la recherche du pâturage. Des arrivées massives ont été enregistrées à Dolly (Louga) à partir de Niangal-Bokhol (Saint Louis), Wendou Loubel et Dahra Thiamène (Louga). D'autres en provenance de Thilé Boubacar, Dodel et Niassanté ont été notés à Younféré. Darou Mousty (Louga) a également enregistré deux arrivées massives en provenance de Keur Momar Sarr et Gandé Kelle. Des arrivées massives ont aussi été rapportées à Gainthe Kayes et Keur Ayip (Kaolack) toutes deux en provenance de Dahara-Thiamène (Louga). Le même mouvement a été signalé à Balla depuis Matam et Dahra - Thiamène.

Des arrivées précoces ont été enregistrées à Wendou Loubel (Louga), Pass Koto (Tambacounda), Gainthe Kaye, Keur Ayip et Ndiaffate (Kaolack) en provenance de Dahra Thiamène (Louga).

En février et mars 2024, aucun départ forcé n'a été remarqué.

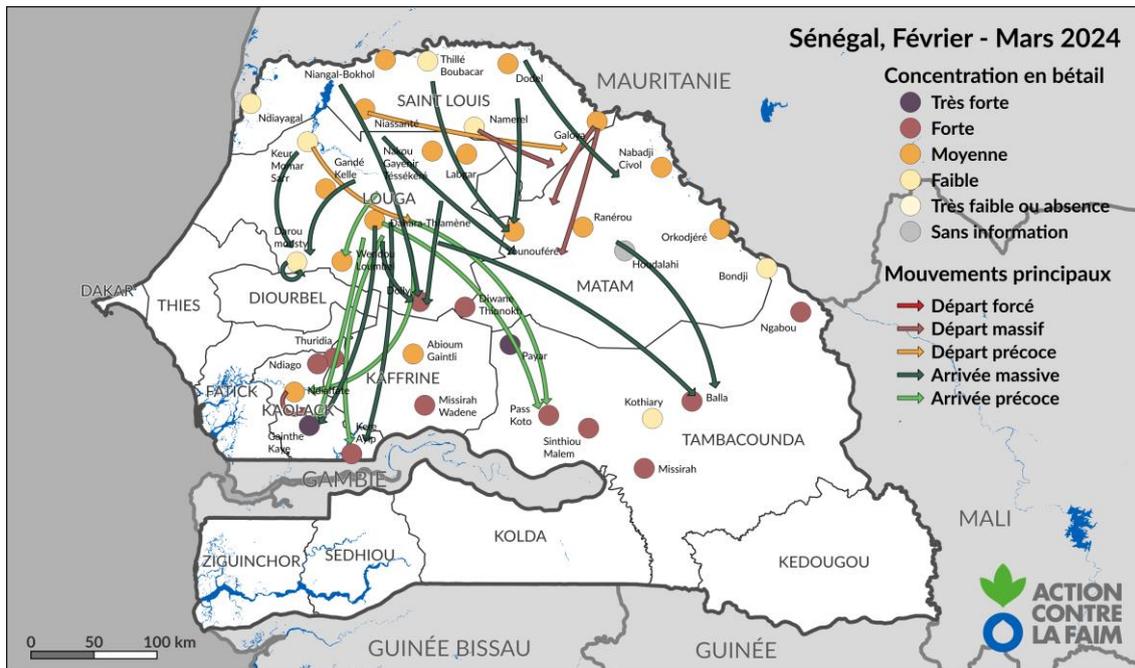


Figure 1 - Concentration et Mouvements entre février et mars 2024 sur le Sénégal

RESSOURCES EN PÂTURAGE

Durant la période de février à mars 2024, le taux de couverture de la végétation du sol a subi des changements par rapport à la [période précédente](#). Les différences constatées par opposition aux deux mois précédents décembre 2023-janvier 2024 sont dues à l'installation de la saison sèche marquée par l'assèchement du tapis herbacé, la perte de feuilles de certains ligneux et de la dégradation du couvert végétal selon différents facteurs. Il est à noter que les cartes produites à l'aide de l'imagerie satellitaire (Figure 2) informent uniquement sur la fraction d'occupation du sol en végétation verte (photoactive) et en végétation sèche (non-photoactive), et ne donnent pas d'informations sur la quantité totale de végétation ni sur la qualité. Les sols totalement couverts apparaissent en vert foncé, les sols nus en orange/marron.

La couverture hétérogène du sol suit le gradient sud-nord qui est en rapport avec la situation biogéographique du pays (Figure 2). Les fractions à couverture végétale nulle sont numériquement faibles et limitées à de petites zones dans les régions de Saint Louis, Louga, Thiès et Diourbel. Les territoires transfrontaliers de la région de Matam présentent également des taches de couverture végétale nulle.

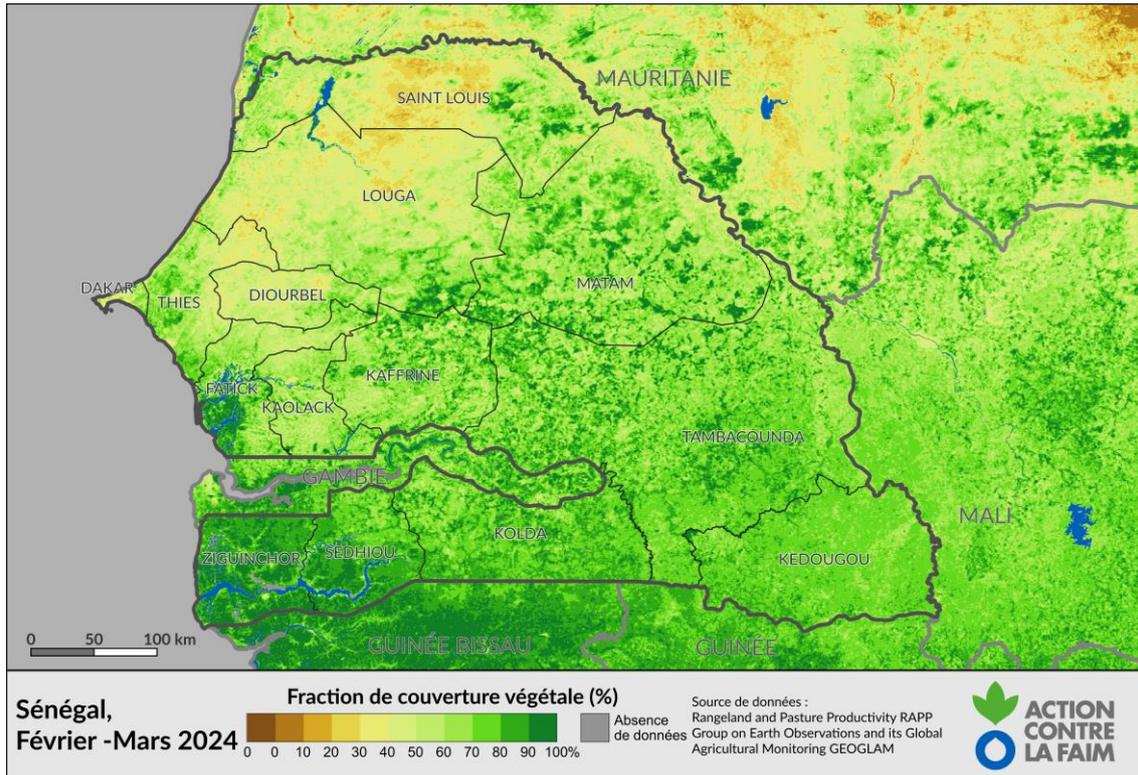


Figure 2 - Fraction de couverture végétale entre février et mars 2024 sur le Sénégal

L'anomalie de couverture végétale sur cette période est moyenne à faible avec des déficits localisés (Figure 3), allant de -25% à -5%, qui semblent être généralisés dans les régions centrales et méridionales de Tambacounda, Matam, Kaffrine, Kolda et Sédhiou. La zone centre-sud de Saint Louis et la partie nord de la région de Louga sont caractérisées par une forte concentration de territoires présentant une anomalie du couvert végétal de -25%. En effet, la zone nord du Ferlo est marquée par des anomalies très déficitaires particulièrement sur toute la partie est et sud-est de la zone du lac de Guiers qui correspond au nord de la zone sylvopastorale. Les autres espaces en anomalies déficitaires ont des superficies réduites notamment dans les régions de Thiès, Diourbel et Kaolack. Cependant, tout l'espace composé de la partie nord de la région de Matam et le sud-ouest de celle de Saint-Louis est en anomalie positive avec des excès par endroit importants.

Les causes sont à chercher dans l'avancée de la saison sèche et l'augmentation des températures, sans compter que ces zones correspondent à des territoires épuisés par le surpâturage et la gestion non durable du sol, ce qui entraîne un processus progressif d'érosion et une perte de l'activité biologique.

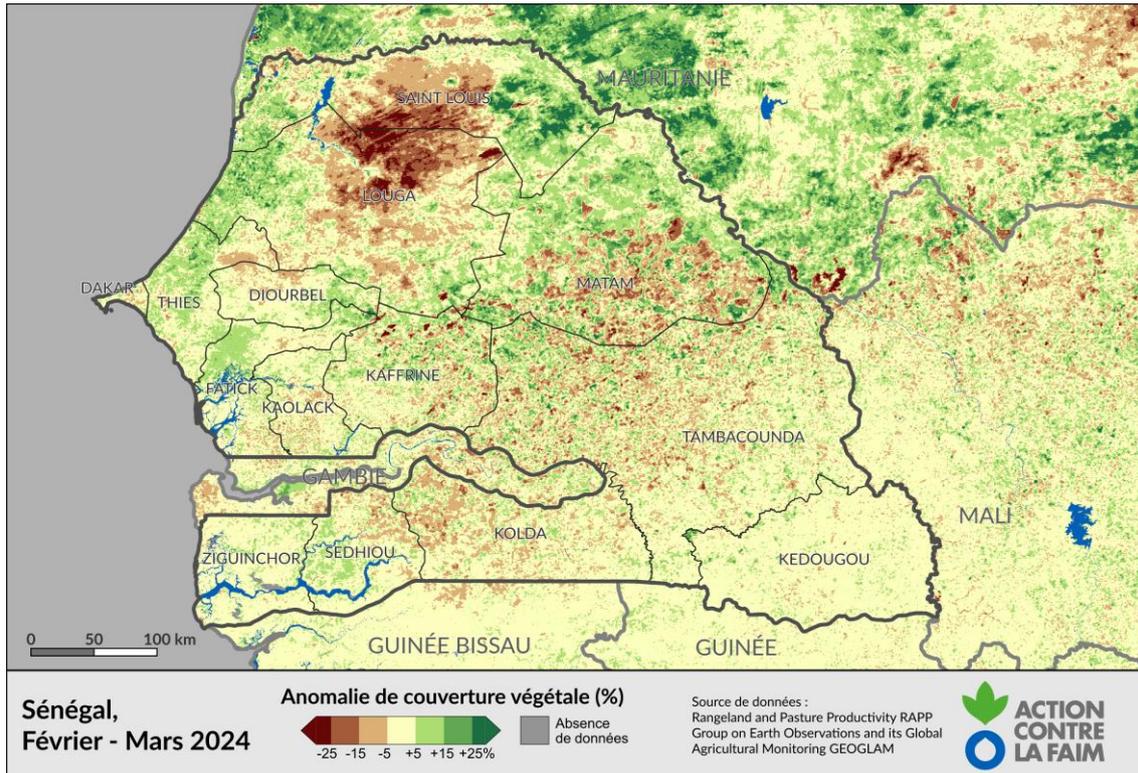


Figure 3 - Anomalie de couverture végétale entre février et mars 2024 sur le Sénégal

Au cours des mois de février et mars 2024, l'état des pâturages dans le pays a varié de moyen à suffisant. Un site localisé dans la région de Kaolack a enregistré un état très suffisant. Les zones nord et ouest des régions de Saint Louis, le long du cours du fleuve Sénégal, ont relevé un état insuffisant. La figure 4 confirme la tendance décrite dans la section précédente sur la couverture végétale, c'est-à-dire des zones à faible couverture, conséquence de l'avancée de la saison sèche.

Ainsi, cette situation laisse présager une diminution progressive du pâturage pour le bétail présent dans la zone de Bakel, Tambacounda. De même, l'accès à la ressource en eau deviendrait presque difficile.

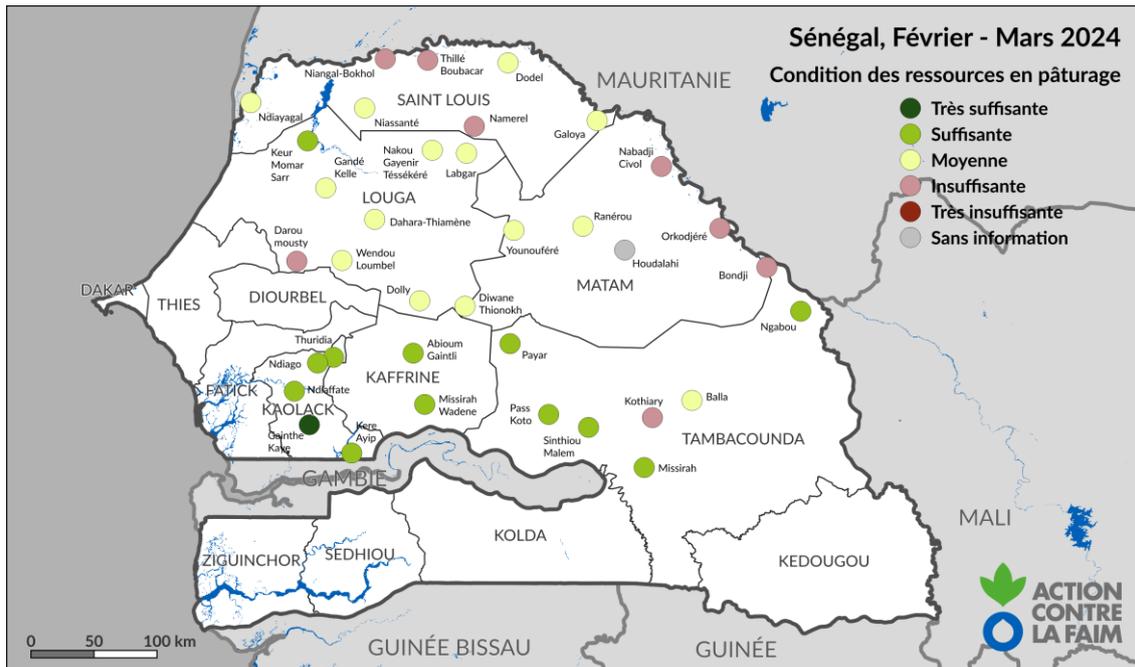


Figure 4 - Situation des ressources en pâturage enregistrée entre février et mars 2024 sur le Sénégal

RESSOURCES EN EAU

Au cours de la période considérée, la disponibilité de la ressource en eau (figure 5) va de suffisante (principalement au nord, le long du fleuve Sénégal, et au sud, dans les régions de Kaolack, Kaffrine et Tambacounda) à moyenne. 4 sites, (Ndiassate, Gainthe Kaye, Labgar et Dahara-Thiamène) présentent des états très suffisants. En revanche, les sites de Niassanté (Saint Louis), Diwane Thionokh et Bondji (tous deux situés à Matam) révèlent un état insuffisant. Aucune zone n'a enregistré une pénurie de la ressource en eau (très insuffisante).

En ce qui concerne les principales sources d'abreuvement (figure 6), en février et mars 2024 on a utilisé principalement le fourrage, répartis de façon hétérogène dans le pays, un puits, situé à Ngabou (Tambacounda), un lac situé à Orkadiéré (Matam) et enfin, les captages naturels disponibles dans le nord du pays.

Grâce aux informations recueillies par le biais des questionnaires, il est possible de disposer de mises à jour plus précises sur l'état des infrastructures. Le forage de Thionokh, à cet égard, est en panne depuis plus de 10 jours. Les forages de Mboul, Namarel et Niassanté sont dans la même situation. Ce qui a poussé les bergers à s'éloigner de leur zone habituelle pour obtenir cette ressource essentielle.

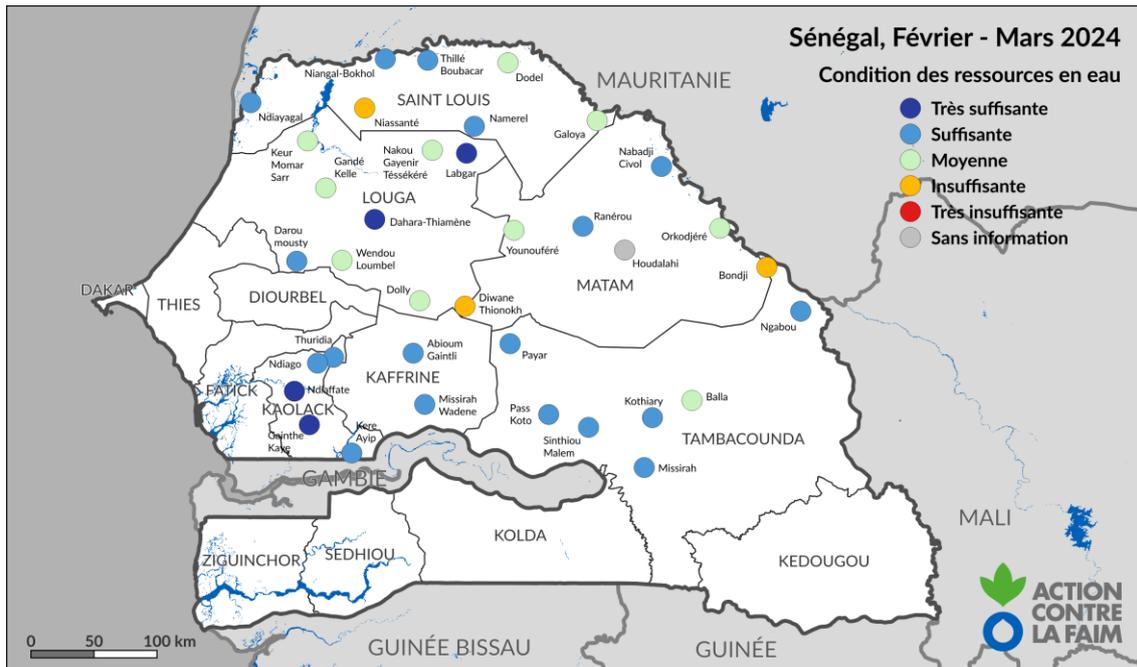


Figure 5 - Situation des ressources en eau enregistrée février et mars 2024 sur le Sénégal

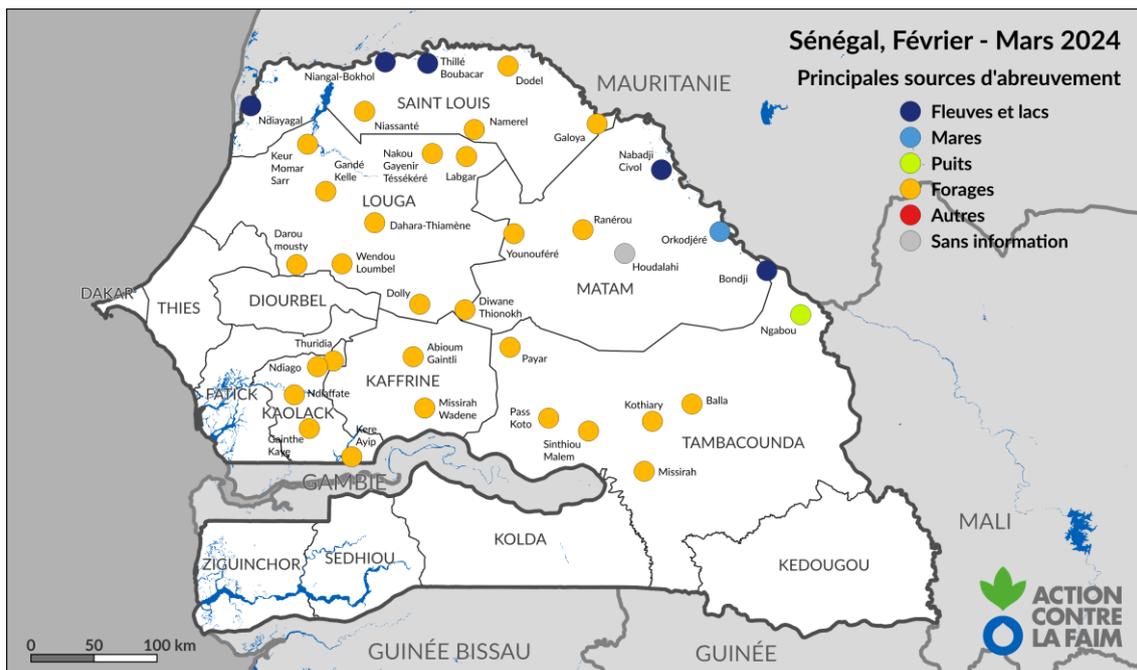


Figure 6 - Principales sources d'abreuvement utilisées février et mars 2024 sur le Sénégal

FEUX DE BROUSSE

Les incendies et les grands feux de brousse (figure 7) ont été principalement enregistrés dans le sud et le sud-est du Sénégal. Un incendie de petite taille s'est manifesté à Pass Koto (Tambacounda), trois de très grande taille ont été recensés respectivement à Orkadiéré (Matam), Missirah (Tambacounda) et Abioum Gaintli (Kaffrine). Huit cas d'incendie de grande taille ont été enregistrés, dont la plupart dans la région de Tambacounda. Un incendie de taille inconnue a été localisé à Thuridia.

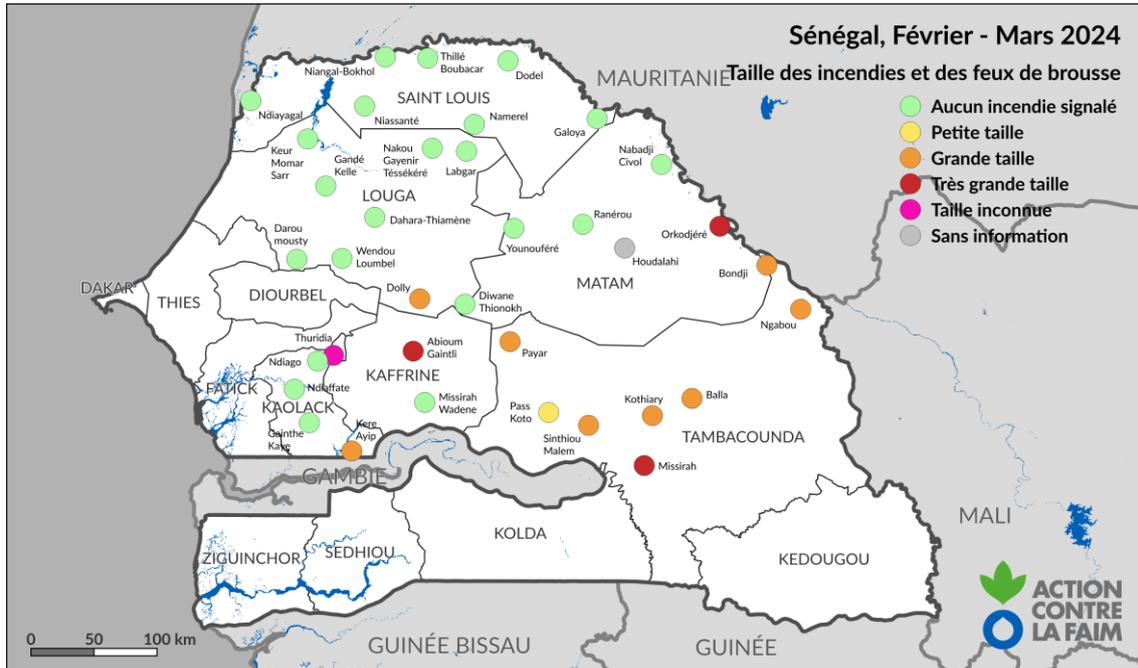


Figure 7 - Taille des incendies et des feux de brousse signalés entre février et mars 2024 sur le Sénégal

ÉTAT D'EMBONPOINT ET DE SANTÉ DES ANIMAUX

La carte de l'état d'embonpoint des petits ruminants fait apparaître une situation qui est globalement bonne à passable (Figure 8) sur toute la zone agropastorale du Ferlo, à l'exception des sites de Dodel, Darou Mousty et Thionokh démontrant un état médiocre. Aucun cas critique n'a été signalé pendant la période couverte par ce bulletin.

L'état d'embonpoint des gros ruminants (Figure 9) suit la même tendance que celle des petits ruminants.

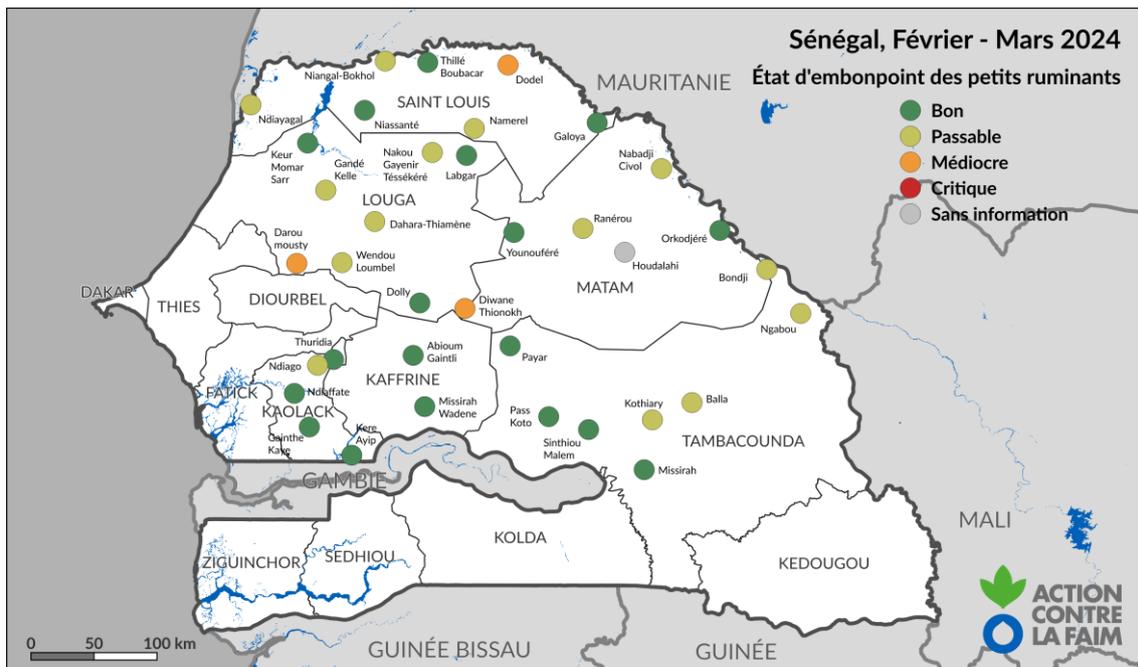


Figure 8 - État d'embonpoint des petits ruminants enregistré entre février et mars 2024 sur le Sénégal

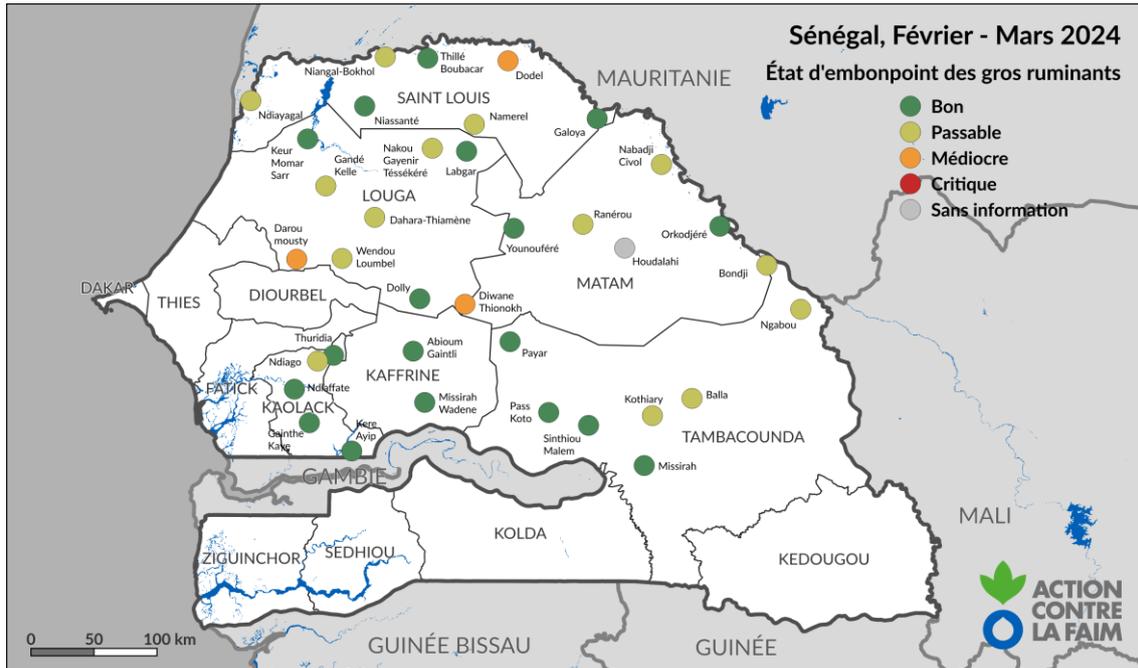


Figure 9 - État d'embonpoint des gros ruminants enregistré entre février et mars 2024 sur le Sénégal

Des suspicions de maladie (figure 10) sont signalées à Ndiayagal et Galoya (Saint Louis), Keur Momar Sarr (Louga), Ranérou et Bondji (Matam) et enfin Keur Ayip (Kaolack) Il s'agit notamment d'écoulement nasal, de parasites internes, de distomatose chez les bovins, ovins et caprins et enfin, l'anterotoxémie chez les petits ruminants et la présence de la peste ovine. Ceci est le résultat d'une bonne couverture vaccinale combinée à l'efficacité d'interventions pour aider à lutter contre les différentes maladies.

En ce qui concerne les causes de mortalité (figure 11), aucun cas n'a été signalé dans l'ensemble du pays sauf à Keur Momar Sarr (Louga) et à Keur Ayip (Kaolack). Selon les données reçues, ces cas de mortalité seraient causés par des prédateurs.

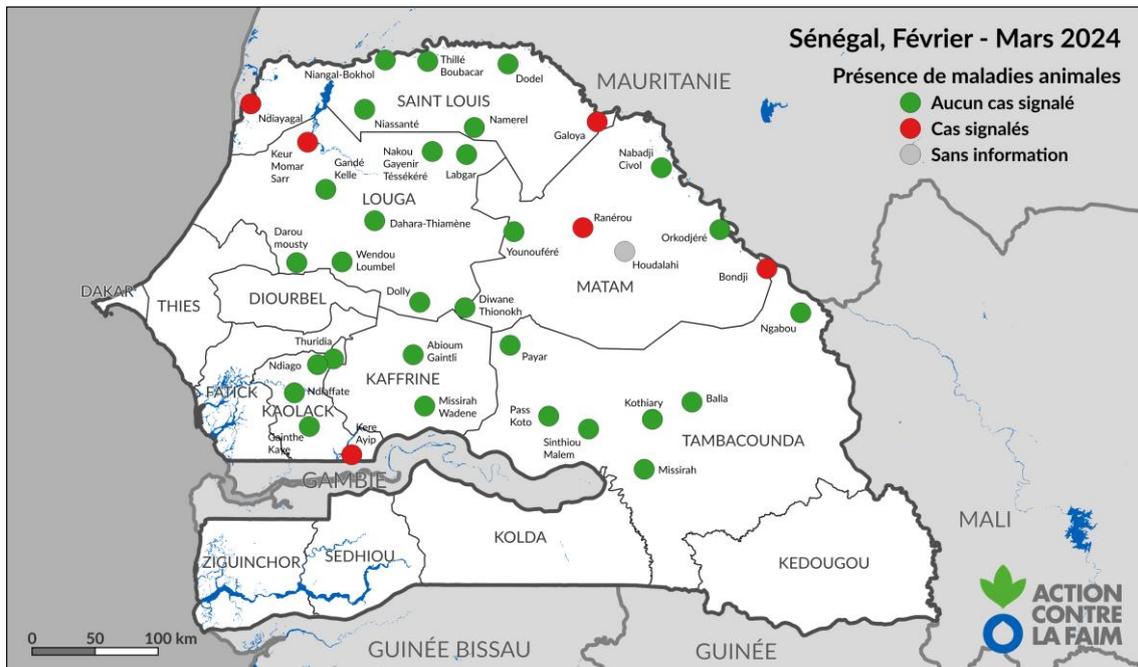


Figure 10 - Présence signalée de maladies animales entre février et mars 2024 sur le Sénégal

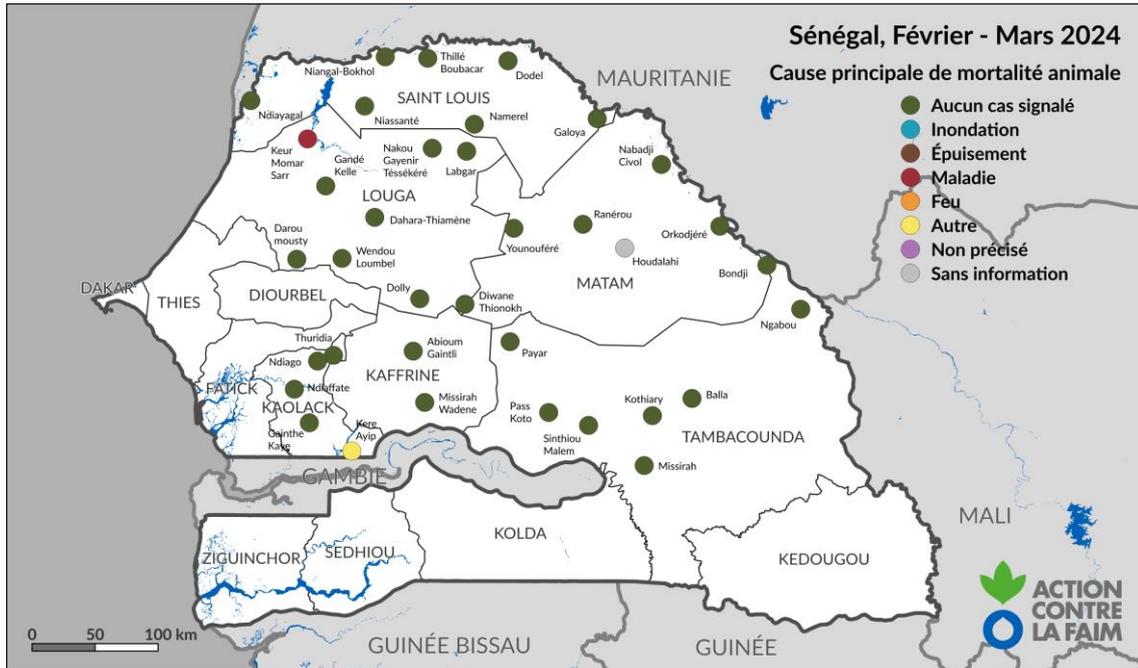


Figure 11 - Causes principales de mortalité animale rapportées entre février et mars 2024 sur le Sénégal

VOLS DE BÉTAIL, CONFLITS ET INSÉCURITÉ

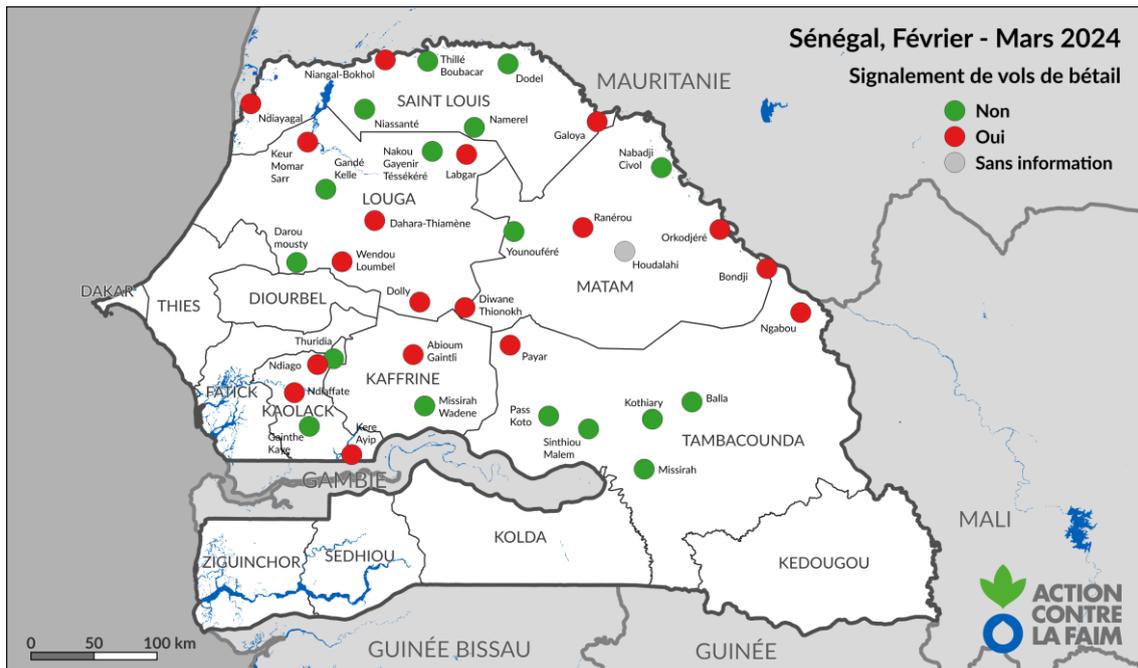


Figure 12 - Vols de bétail rapportés entre février et mars 2024 sur le Sénégal

Au cours de la période de référence, février et mars 2024, des cas de vols de bétail (Figure 12) se sont produits dans 18 sites au total. Ces cas de vol de bétail sont beaucoup plus accentués dans la région de Louga.

D'après les données reçues, 62 chèvres et 71 moutons ont été volés à Kaffrine, plus précisément à Malem Hodar. Dans la région de Kaolack, à Nioro du Rip et Guinguiné, 21 chèvres et 38 moutons ont été volés. La région de Louga est la section administrative qui compte le plus grand nombre de bétail volé, notamment dans la zone de Linguère : 8 chèvres et 114 moutons. A Kanel, région de Matam, 6 cas de disparition de moutons ont

été signalés. Dans la région de Saint Louis, sur les sites de Dagana et Podor, les types de bétail volés sont variés : 13 chèvres, 5 moutons, 18 bovins et 1 cheval. Enfin, dans le site de Bakel de la région de Tambacounda, 15 chèvres et 30 moutons ont été enregistrés.

Au total, l'ensemble du pays a subi 119 vols de chèvres, 264 moutons, 18 bovins et enfin 1 cheval au cours de la période considérée. Il nous semble important de préciser que le nombre de bovins volés est approximatif, car il résulte des observations des relais réparties dans chaque région.

Traditionnellement, ce sont les petits ruminants qui sont volés car ils sont plus faciles à convoier. La période de début de Ramadan est un potentiel facteur d'intensification des vols. Les cas de vols de bétail se sont d'ailleurs multipliés dans la zone de Bakel, région de Tambacounda, ce qui constitue un problème récurrent pour les éleveurs.

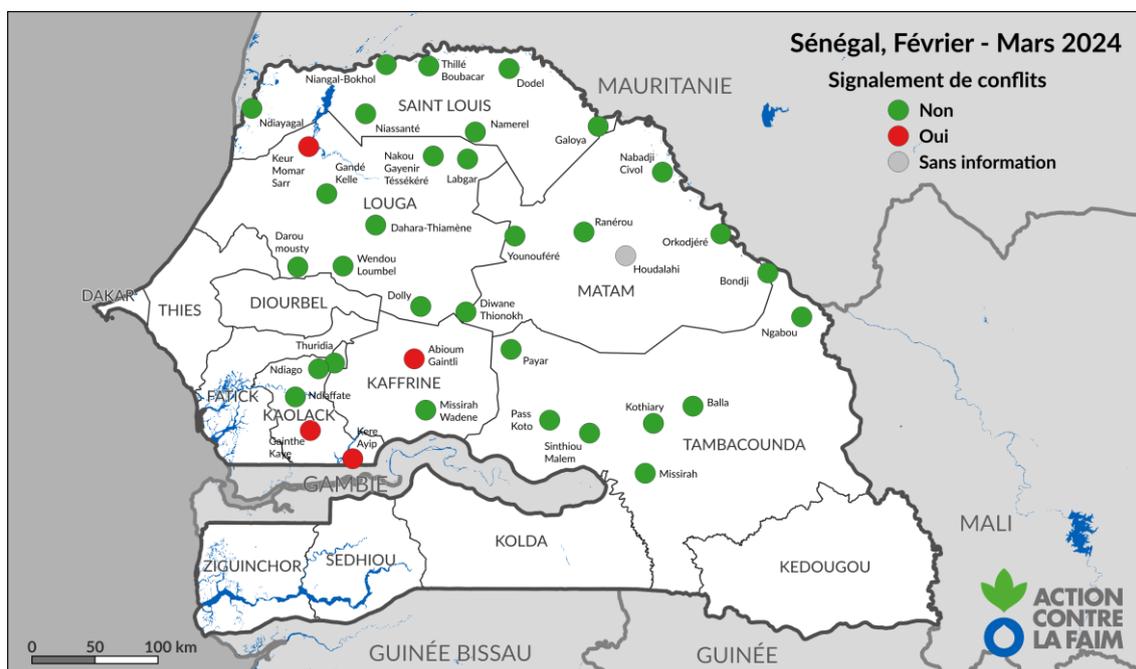


Figure 13 - Conflits rapportés entre février et mars 2024 sur le Sénégal

Au cours des mois de février et mars 2024, des conflits (Figure 13) ont eu lieu à Keur Momar Sarr (Louga), Abioum Gaintli (Kaffrine), Gainthe Kaye et Keur Ayip dans la région de Kaolack. Les sites où les conflits se sont produits correspondent aux zones où des cas de vol de bétail ont été rapportés (Keur Momar Sarr, Abioum Gaintli et Keur Ayip) Cependant, il n'y a pas nécessairement de lien de cause à effet entre ces deux situations.

ACCÈS AUX MARCHÉS, APPUI AU SECTEUR PASTORAL ET DISPONIBILITÉ D'ALIMENT POUR BÉTAIL

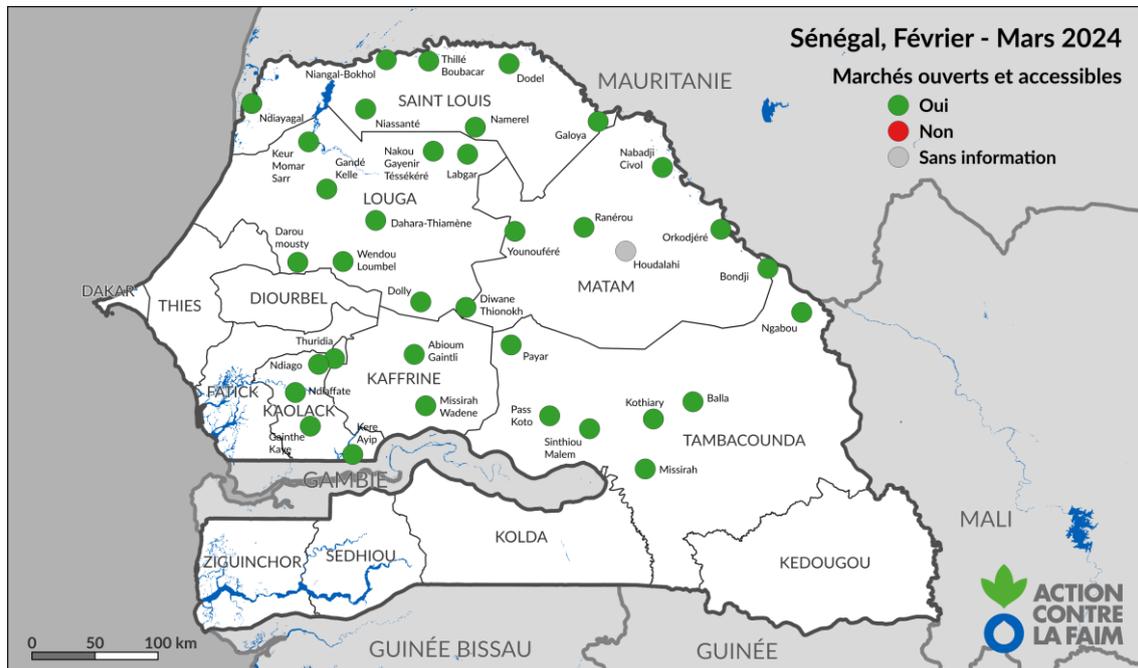


Figure 14 - Marchés ouverts et accessibles entre février et mars 2024 sur le Sénégal

Au cours de la période couverte par le rapport, la figure 14 montre que l'accès au marché est dans un état extrêmement favorable dans le pays. Toutes les régions impliquées dans les activités pastorales, telles que Saint Louis, Louga, Matam, Tambacounda, Kaolack et Kaffrine, disposent d'un marché ouvert et accessible.

En revanche, le soutien au secteur pastoral (figure 15) montre à quel point il est inégalement réparti sur le territoire sénégalais. En effet, sur l'ensemble des sites sentinelles, seuls 11 ont bénéficié d'appui. Il s'agit de Niangal-Bokhol (Saint Louis), Keur Momar Sarr, Nakou Gayenir Téssékéré et Darou Mousty dans la région de Louga, Ranérou et Bondji à Matam, Abioum Gaintli (Kaffrine), Ndiago, Ndiaffate et Gainthe Kaye dans la région de Kaolack. Ces appuis concernent surtout la vaccination et la dotation en aliment de bétail usiné.

Malgré une situation presque positive dans tout le pays en termes de soutien au secteur pastoral, les relais ont insisté sur la nécessité de renforcer l'approvisionnement en alimentation du bétail, car le soutien apporté par les autorités locales n'est pas suffisant pour répondre aux vagues de chaleur et aux pénuries de ressources. L'une des solutions proposées est d'aider les pasteurs à accéder aux aliments de bétail par le biais des partenaires.

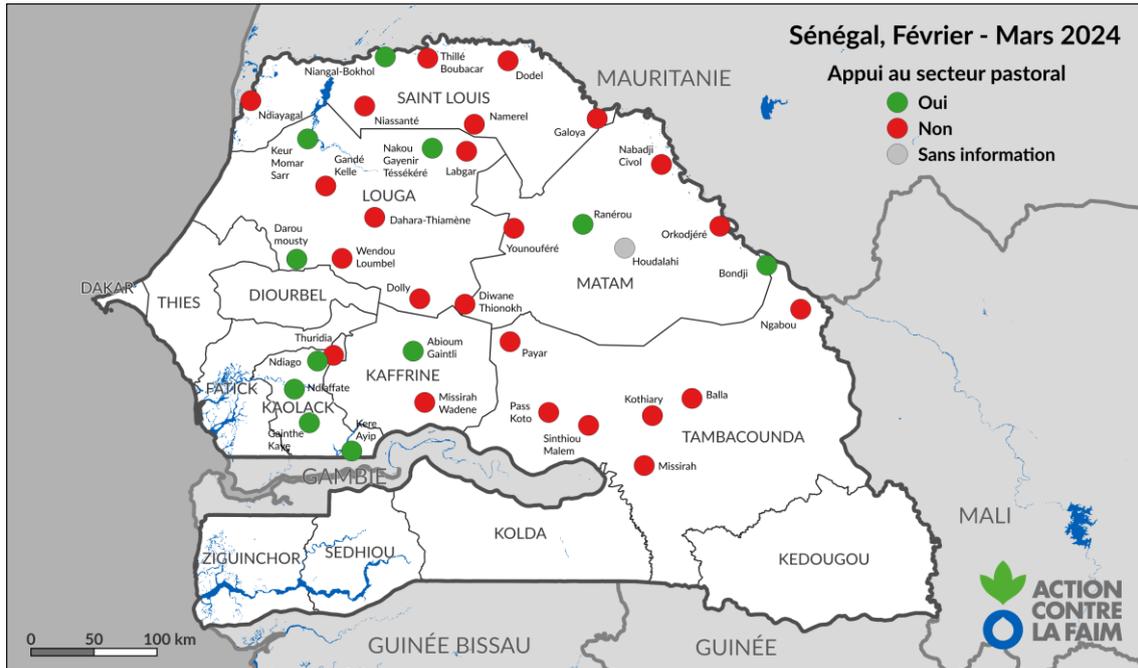


Figure 15 - Zones d'appui au secteur pastoral entre février et mars 2024 sur le Sénégal

Au cours des deux mois de février et mars 2024, l'état général de l'alimentation du bétail (figure 16) était clairement positif. En fait, seuls sept sites sur l'ensemble du pays ont connu des pénuries d'aliment pour le bétail. Il s'agit, plus précisément, de Galoya (Saint Louis), Ndiaffate, Gainthe Kaye et Keur Ayip (tous trois situés à Kaolack), Pass Koto, Kothiary et Balla dans la région de Tambacounda.

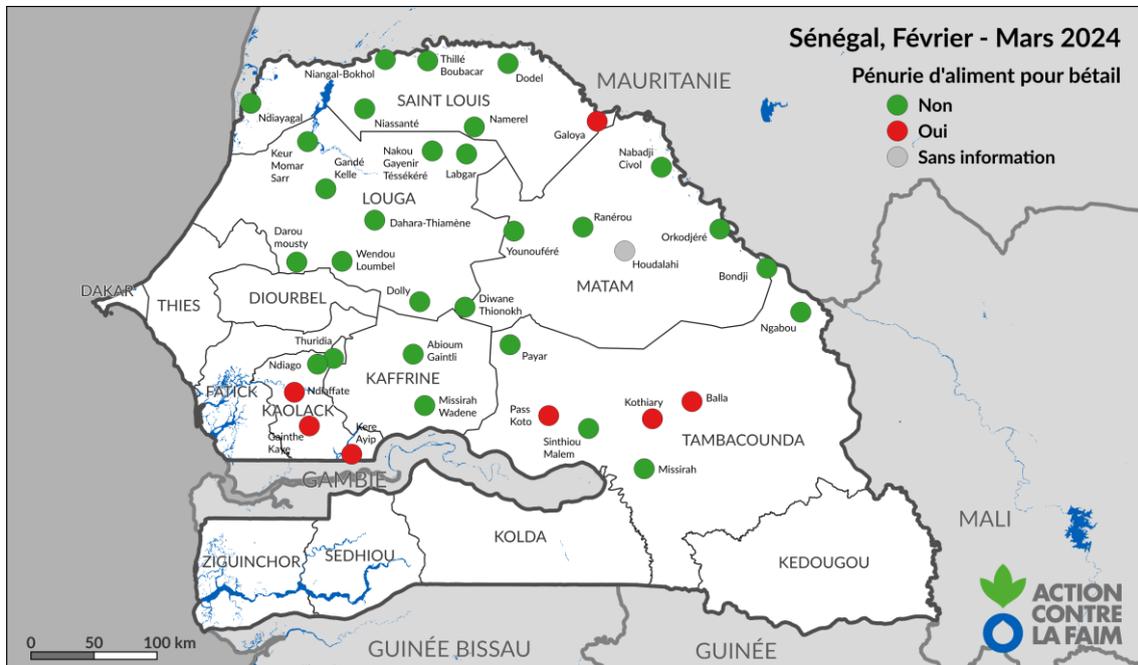


Figure 16 - Pénurie d'aliment pour bétail signalée entre février et mars 2024 sur le Sénégal

PRIX DES MARCHÉS

Le tableau 1 montre l'ensemble des prix de marché relevés par le relais sentinelles.

Tableau 1 - Prix en FCFA de marché et termes de l'échange relevés en février et mars 2024 sur le Sénégal

Région	Département	Zone	Caprin		Ovin		Bovin		Riz	Mil	Sorgho	Aliment bétail	Termes échange Bovin mâle		
			Mâle 6 mois - 1 an	Femelle	Mâle 1 an - 2 ans	Femelle	Mâle 5 ans - 6 ans	Femelle					Riz	Mil	
			FCFA/tête						FCFA/kg			kg/tête			
Kaffrine	Koungheul	Missirah Wadene	40 000	30 000	90 000	70 000	350 000	325 000	500	250	225	300	700	1 400	
	Malem Hodar	Abioum Gaintli	35 000	30 000	75 000	40 000	350 000	300 000	350	250	250	300	1 000	1 400	
Kaolack	Guinguinéo	Ndiago	40 000	32 500	75 000	55 000	500 000	350 000	375	275		350	1 333	1 818	
	Guinguinéo	Thuridia	45 000	35 000	65 000	45 000	350 000	200 000	375	250	300	325	933	1 400	
	Kaolack	Ndiaffate	20 000	40 000	25 000	40 000	300 000	250 000	450	300	200	275	667	1 000	
	Nioro du Rip	Gainthe Kaye		35 000	60 000	60 000	72 500	312 500	200 000	475	350		300	658	893
		Kere Ayip		32 500	27 500	50 000	35 000	250 000	200 000	425	250		400	588	1 000
Louga	Kébémér	Darou Mousty	22 500	20 000	90 000	50 000	400 000	350 000	350	300	275	300	1 143	1 333	
		Dahara-Thiamène	40 000	30 000	80 000	40 000	375 000	275 000	425	400		325	882	938	
	Linguère	Diwane Thionokh	30 000	24 000	45 000	31 000	280 000	190 000	500	275	300	360	560	1 018	
		Dolly	35 000	28 000	80 000	45 000	350 000		450	285	280	300	778	1 228	
		Labgar	23 000	24 000	68 000	35 000		310 000	450	400	350	250			
		Nakou G. Tèssékéré	42 500	35 000	80 000	55 000	457 500	355 000	435	398		213	1 052	1 151	
	Louga	Wendou Loubel	43 000	35 000	120 000	70 000	441 500	275 000	400	350	350	300	1 104	1 261	
		Gandé Kelle	30 000	36 500	92 500	75 000			400	500		300			
Matam	Kanel	Keur Momar Sarr			80 000	67 500	600 000	350 000	350	500	500	400	1 714	1 200	
		Orkodjéré	50 000	30 000	90 000	45 000	350 000	250 000	450	325	300	300	778	1 077	
	Ranerou	Nabadji Civol	35 000	25 000	80 000	50 000	500 000	300 000	350	400	500	300	1 429	1 250	
		Ranérou Commune	35 000	25 000	80 000	50 000	400 000	250 000	400	300	300	300	1 000	1 333	
Saint-Louis	Dagana	Younouféré	34 000	26 500	54 000	35 000	272 500	212 500	450	400	450	350	606	681	
		Ndiayagal (Diama)	30 000	27 500	50 000	40 000	500 000	400 000	350	500		300	1 429	1 000	
		Niangal-Bokhol	40 000	30 000	90 000	70 000	450 000	350 000	300	450		450	1 500	1 000	
	Podor	Niassanté	41 500	38 000	85 000	75 000	425 000	375 000	350	350		250	1 214	1 214	
		Dodel	40 000	40 000	65 000	50 000	370 000	250 000	350	300	400	200	1 057	1 233	
		Galoya	35 000	25 000	60 000	30 000	400 000	300 000	350	300	500	250	1 143	1 333	
		Namerel	30 000	27 000	77 500	40 000	500 000	270 000	300	400	400	250	1 667	1 250	
		Thillé Boubacar	30 000	25 000	65 000	35 000	400 000	250 000	375	400	600	300	1 067	1 000	
Tamba	Bakel	Bondji	37 500	35 000	70 000	46 000	350 000	250 000	350	400	300	300	1 000	875	
		Ngabou	35 000	25 000	55 000	35 000	350 000	200 000	400	250	350	300	875	1 400	
	Goudiry	Kothiary	28 750	20 000	50 000	30 000	375 000	225 000	300	300	400	300	1 250	1 250	
		Pass Koto	35 000	25 000	65 000	35 000	280 000	185 000	400	265	350	300	700	1 057	
	Tamba	Koumpen toum	Payar	41 000	30 000	85 000	34 000	292 500	240 500	500	235	250	350	585	1 245
		Balla	45 000	35 000	85 000	50 000	385 000	285 000	300	300	300	300	1 283	1 283	
		Missirah	60 000	50 000	90 000	60 000	400 000	220 000	500	500	500	400	800	800	
	Sinthiou Malem	65 000	40 000	117 500	60 000	550 000	375 000	500	300	250	250	1 100	1 833		

Source : Données collectées par le réseau de sentinelles pastorale du RBM

Les termes de l'échange bovin mâle contre mil et riz restent toujours favorables aux éleveurs presque dans tous les sites de surveillance pastorale (Tableau 1). Seuls les sites de Keur Ayip (Kaolack), Diwane Thionokh (Louga) et Payar (Tambacounda) montrent qu'ils se placent au seuil de l'échange minimum acceptable avec le riz : 588kg pour le premier, 560kg pour le second et 585kg pour le troisième. Le millet présente des prix plus élevés que les autres céréales comparées.

Le prix des caprins connaissent une légère baisse par rapport à la période précédente (décembre 2023 – janvier 2024). En effet, pour la période décembre 2023 – janvier 2024, les prix moyens étaient de 37 843FCFA pour les mâles contre les 37 096 FCFA pendant les mois de février – mars 2024. Pour les femelles également, les prix sont passés de 30 814FCFA en décembre 2023 – janvier 2024 à 31 368FCFA en février – mars 2024 (Tableau 2). Cependant, ces prix ont subi une hausse par rapport à la moyenne saisonnière observée sur les 5 années antérieures (février – mars de 2019 à 2023), avec +15% pour les caprins mâles et +19% pour les caprins femelles, donc une modeste hausse pour les dernières.

Le prix moyen des ovins suit la même tendance, car il a aussi connu une légère baisse par rapport à la période précédente (de 75 386FCFA en décembre 2023 – janvier 2024 à 73 986FCFA pour les mâles au cours de la période février 2024). Il n'en va pas de même pour les ovins femelles, qui affichent la tendance inverse, c'est-à-dire des prix légèrement supérieurs par rapport à la période précédente : 48 136FCFA à 48 457FCFA, avec une variation de +1%). Par rapport à la moyenne saisonnière, on note une nette variation du prix des ovins mâles (+9%) et une hausse de celui des femelles de +14%.

La moyenne des prix relevés pour les bovins est de 389 894 FCFA pour les mâles et 276 303 FCFA pour les femelles. Ces prix montrent une tendance à la diminution par rapport à la période précédente, avec une variation respective de -9% pour les mâles et -7% pour les femelles, mais avec augmentation importante par rapport à la moyenne saisonnière avec +27% pour les bovins mâles et +31% pour les bovins femelles (Tableau 2).

Tableau 2 – Évolution du prix du bétail en moyenne sur le Sénégal

	Fév. - Mars 2024 (FCFA/tête)	Déc. 2023 – Jan. 2024 (FCFA/tête)	Variation (%)	Fév. - Mars 2019-2023 (FCFA/tête)	Variation (%)
Caprin mâle	37 096	37 843	-2	32 165	+15
Caprin femelle	31 368	30 814	+2	26 381	+19
Ovin mâle	73 986	75 386	-2	67 982	+9
Ovin femelle	48 457	48 136	+1	42 438	+14
Bovin mâle	389 894	426 212	-9	305 833	+27
Bovin femelle	276 303	297 045	-7	210 279	+31

Source : Données collectées par le réseau de sentinelles pastorale du RBM

Tableau 3 – Évolution du prix des céréales et de l'aliment pour bétail en moyenne sur le Sénégal

	Février – Mars 2024 (FCFA/kg)	Déc. 2023 – Jan. 2024 (FCFA/kg)	Variation (%)	Fév. - Mars 2019-2023 (FCFA/kg)	Variation (%)
Riz	400	357	+12	316	+27
Mil	343	340	+1	267	+29
Sorgho	353	357	-1		
Aliment bétail	307	302	+2	263	+17

Source : Données collectées par le réseau de sentinelles pastorale du RBM

Le prix du riz subit une légère augmentation par rapport à la période précédente avec une moyenne respective de 400 FCFA et 357 FCFA/kg (Tableau 3), tandis que la condition pareille se vérifie pour le mil : 343 FCFA en février - mars 2024 contre 340 FCFA pour la période décembre 2023 – janvier 2024 (variation de -12%). Cependant, ils sont toujours en hausse par rapport à la moyenne saisonnière de +27% pour le riz et +29% pour le mil.

Toutefois, les relais ont constaté qu'il y a une hausse du prix de riz dans la zone de Niassanté.

Le prix de l'aliment de bétail subit une légère hausse de +2% par rapport à la période précédente avec une moyenne de 307 FCFA/kg et en hausse de +17% par rapport à la moyenne saisonnière (Tableau 3).

Cette légère hausse des prix s'explique d'une part, par le bon état d'embonpoint des animaux et d'autre part, par le début de la vente des produits récoltés. A cette période peu d'agropasteurs vendent leurs animaux de ce fait l'offre diminue sur marché augmentant ainsi les prix de ces derniers. Par ailleurs, d'autres thésaurisent les revenus des récoltes par l'achat d'animaux.

CONCLUSION

PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

- Renforcer la surveillance zoo-sanitaire notamment au niveau des postes d'inspections frontalières mais également dans les zones de forte concentration du bétail ;
- Renforcer les capacités des comités de gestion des ressources et infrastructures pastorales ;
- Poursuivre les campagnes de vaccination et de déparasitage du bétail ;
- Renforcer les appuis à l'alimentation du bétail en sensibilisant les autorités locales et les partenaires concernés ;
- Sensibiliser les populations sur la législation concernant le vol de bétail à l'aide de spots radio et des campagnes d'informations ;
- Formation à la médiation en termes de sécurité, à la résolution des conflits ;
- Positionner le matériel de lutte contre les feux de brousse et formation à la sécurité incendie ;
- Poursuivre la surveillance pastorale ;
- Étendre la surveillance pastorale aux zones non couvertes du sud du Sénégal, au-delà de la Gambie : Ziguinchor, Sédhiou, Kolda, Kédougou ;
- Dresser un inventaire de la flore au niveau de la zone agropastorale et ainsi pouvoir surveiller les changements dans les tendances de la végétation résultant du changement climatique, de la déforestation et d'autres activités anthropiques.

INFORMATION ET CONTACTS

Pour plus d'information merci de visiter les sites :

- www.sigsahel.info pour l'accès aux bulletins
- www.geosahel.info pour la visualisation des cartes

Pour obtenir plus d'informations sur les données ou les méthodes utilisées, veuillez contacter :

- BALDE Ibrahima Sory (ACF-Sénégal) – isobalde@sn.acfspain.org
- SCOTTI Laura (ACF-Sénégal) – lscotti@sn.acfspain.org
- DIALLO Chérif Assane (ACF-ROWCA) – cadiallo@wa.acfspain.org
- LEVY Clara (ACF-ROWCA) – clevy@wa.acfspain.org
- FILLOL Erwann (ACF-ROWCA) – erfillol@wa.acfspain.org

PARTENARIATS

La collecte de données est assurée en partenariat avec le Réseau Billital Maroobé (RBM). Le projet bénéficie de l'appui du Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire (SE-CNSA).



FINANCEMENTS

Ce projet est rendu possible par les financements conjoints de la Fondation ACF Italie, de UNITLIFE et de l'agence belge de développement ENABEL.

